



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : HL/2273-0046 (corr. : H. Lelièvre)

Réf. CRMS : AA/EB/SJN20107_633_Marie_Therese_98_102_Verhoogen Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Marie-Thérèse, 98-102.

Demande d'avis sur le classement définitif comme monument de la totalité de l'ancienne clinique du docteur Verhoogen

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/01/2019, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 06/02/2019.

Historique et description du bien

L'ancienne clinique chirurgicale du Docteur Jean Verhoogen est un témoin remarquable d'architecture médicale privée du début du XX^e siècle. Cet ensemble conçu en deux temps (1907 et 1920) comprend un hôtel néoclassique existant transformé en clinique (1907) et un bâtiment annexe de style Art Déco (1920). L'architecte Jean-Baptiste Dewin (1873-1947) est l'auteur de ces deux projets pour le Docteur Jean Verhoogen, chirurgien et professeur à l'ULB. L'architecte Léon Mercenier (1890-1976) intervient en 1948 pour transformer les annexes en clinique orthopédique pour le nouveau propriétaire le Docteur Sæur. L'ensemble est ensuite transformé en maison de repos et de convalescence huppée appelée « La Charmille » où les peintres Fernand Knopff et Fritz Toussaint finirent leurs jours.

L'ensemble se développe perpendiculairement à la rue, en intérieur d'îlot, de part et d'autre d'une cour intérieure, avec à droite (n°102) un vaste bâtiment néoclassique, caractérisé par une imposante marquise à structure métallique, et à gauche (n° 98-100) un bâtiment plus bas, en briques, de style Art Déco. Les deux bâtiments sont reliés par un passage souterrain. La cour-jardin, jadis bien ordonnée et actuellement en friche, est fermée côté rue par un mur antérieur à 1907. Il s'agit de l'ancien jardin de la maison néoclassique, vers lequel celle-ci oriente sa façade principale percée au centre d'une porte devancée d'un perron et équipée sur toute sa largeur d'une grande marquise en fer et en verre¹.

Historique de la demande

En 2013, un projet prévoyait la démolition du n° 98 rue Marie-Thérèse et son remplacement par un appart-hôtel avec parking en sous-sol ainsi que la transformation des n°s 100-102 en logements. Lors de sa séance du 26 juin, la Commission s'est opposée très fermement à cette demande en raison de la qualité architecturale remarquable des édifices visés et de la densification excessive de l'îlot que le projet sous-entendait (réf. : AVL/KD/SJN-2.107/s.539). Le permis n'a pas été octroyé et la valeur patrimoniale du bien a été reconnue. En effet, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-

¹ Annexe 1 à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure de classement comme monument de l'ancienne clinique du docteur Verhoogen, sise 98 à 102 rue Marie-Thérèse à Saint-Josse-ten-Noode.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Capitale du 15/0/2017 a entamé la procédure de classement comme monument de la totalité de l'ancienne clinique du Docteur Verhoogen, en raison de son intérêt historique, artistique et esthétique. Le collège des bourgmestre et échevins de Saint-Josse s'est prononcé favorablement sur la procédure de protection lors de sa séance du 15/05/2018. Quant au propriétaire, il n'a émis aucune remarque.

Analyse de la demande

La Commission est interrogée en fin d'enquête afin de se prononcer sur la procédure de classement de l'ancienne clinique Verhoogen.

Avis

La CRMS reconnaît l'intérêt patrimonial du bien tant au sein de l'œuvre architecturale de J.-B. Dewin que comme exemple remarquable de clinique privée du début du XX^e siècle. Dès lors, elle émet un **avis favorable** à son classement. Toutefois, l'Assemblée s'inquiète de l'état avancé de dégradation dans lequel se trouvent les bâtiments. Elle encourage les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires à la bonne conservation de ce patrimoine dont la valeur est reconnue par la Région.

Par ailleurs, la CRMS attire l'attention de la Direction du Patrimoine culturel sur une autre réalisation remarquable de l'architecte J.-B. Dewin : l'hôtel Riez sis boulevard du Jubilé 86-88. Construit en 1927 pour l'industriel Joachim Riez, cet hôtel de maître Art Déco est dans un très bon état de conservation et conserve en outre des décors et éléments mobiliers d'origine commandés à la firme De Coene. Il mériterait sans conteste une mesure de protection légale supérieure à sa seule inscription à l'Inventaire scientifique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
c.c. à BUP-DPC : H. Lelièvre, M. Muret